

SP :
Publication :

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt sept mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt mai, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON - Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés :

–

Procurations : H. DUJON ayant donné procuration à G. LE MESTREALLAN

Madame Estelle ROMIEUX a été désigné secrétaire de séance

2016-013 : Approbation du projet de zonage eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune il avait été décidé en 2010 de réaliser un schéma directeur des eaux pluviales assorti d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Ce zonage devant, comme le zonage assainissement, faire l'objet d'une enquête publique, il est proposé de mener une enquête publique unique et conjointe pour le PLU et les zonages eaux pluviale et assainissement conformément aux dispositions des articles L123-6 et R123-7 du code de l'environnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de carte du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de BUBRY ainsi que le dossier d'enquête publique.
- approuve la réalisation d'une enquête publique unique et conjointe relative au PLU et au zonage d'assainissement des eaux usées ainsi qu'au zonage des eaux pluviales.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

2016-014 : Transfert compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Morbihan Énergies engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 2.2 et 3 des statuts du Syndicat Morbihan Énergies,

Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Morbihan Énergies pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif au 31 mai 2016.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Morbihan Énergies dans ses délibérations du 17 juin 2014 et du 26 septembre 2014.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser au Syndicat Morbihan Énergies la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Morbihan Énergies.
- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

2016-015 : Tarifs communaux 2016 - Additif

Madame Nicole GUILLEMOT, Adjointe déléguée aux associations informe le Conseil municipal que deux nouveaux chapiteaux ont été acquis ainsi que des tables et des bancs pour pouvoir être mis à disposition des associations de la Commune et pour un usage exclusivement sur son territoire.

Il convient donc de modifier ce point précis de la délibération 2015-036 du 27 novembre 2015 qui devient :

DIVERS

...

Location d'un chapiteau aux associations locales	40,00 €
Caution par chapiteau (y compris tables et bancs si fournies)	150,00 €
Caution tables et bancs (sans chapiteau)	150,00 €

Les autres dispositions de la délibération 2015-036 demeurant inchangées.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte les modifications proposées

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

2016-016 : Tarifs camps été 2016

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, présente aux conseillers la proposition des tarifs pour les camps d'été du Service Enfance Jeunesse.

CAMPS <i>5 jours – 4 nuits</i>	Enfant de Bubry et Quistinic	Autres communes
Base Nautique de Taupont <i>Mater primaires et ados</i>	100 €	130 €
Camps Poney – Écurie d'Ô <i>Maternelles</i>	140 €	170 €
Camps Baden <i>Primaires ados</i>	148 €	170 €

(Application du principe de dégressivité en fonction du quotient familial)

Après avoir pris connaissance du programme et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote les tarifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0